



## **Description de la situation plurilingue de Djibouti**

Moubarak Ahmed Mohamoud

Assistant-chercheur à l'Institut des Langues de Djibouti (ILD)

Centre d'Etude et de Recherche de Djibouti (CERD)

République de Djibouti, Route de l'aéroport, B.P.486

---

\*Correspondance, courriel : [moubanov@hotmail.com](mailto:moubanov@hotmail.com)

### **Résumé**

Etant placée à un carrefour géographique, entre deux continents : l'Afrique et l'Asie, la République de Djibouti présente une situation linguistique caractérisée par un plurilinguisme (principalement avec deux langues africaines, l'afar et le somali- qui appartiennent aux groupes de langues couchitiques de la grande famille Afro-asiatique – et deux autres langues - résultant d'une implantation historique, l'arabe et le français).

L'on parle également au moins six autres langues en République de Djibouti : l'oromo, l'amharique, le hindi, l'ourdou, l'anglais et même le wolof. Ou encore, jadis, le turc et l'hébreu qui furent entièrement parties du paysage linguistique de la sous-région.

Cette situation de plurilinguisme est particulièrement observable dans la capitale du fait qu'elle est caractérisée par le brassage des différentes communautés linguistiques.

Carrefour où convergent les populations de toutes provenances, Djibouti-ville est une agglomération à forte hétérogénéité linguistique avec la coexistence hiérarchisée des langues en présence selon les fonctions qu'elles remplissent dans la société.

Le présent article décrit, d'une manière générale, la situation linguistique qui prévaut dans la capitale en se focalisant sur les quatre principales langues du pays : l'afar, le somali, le français et l'arabe. Le but est de voir la place que chacune de ces langues occupe sur cet échiquier linguistique.

Nous allons successivement décrire l'usage qui est fait de ces langues au niveau des textes officiels, de la justice, de l'éducation et peser, en dernier lieu, leur côté véhiculaire ou vernaculaire.

**Mots clés** : plurilinguisme, linguistique, implantation, hétérogénéité, brassage, afro-asiatique, couchitique, échiquier, carrefour.

**Abstract**

Being placed at a geographical crossroads between two continents: Africa and Asia, the Republic of Djibouti has a linguistic situation characterized by a multilingual (mainly with two African languages, Afar and Somali- belonging to groups Cushitic language of the Afro-Asiatic big family - and two other languages - a result of historical implantation, Arabic and French).

Also it speaks at least six languages in the Republic of Djibouti: Oromo, Amharic, Hindi, Urdu, English and Wolof. Or once, Turkish and Hebrew that were full part of the linguistic landscape of the subregion.

This multilingualism is particularly observable in the capital because it is characterized by a mixing of different linguistic communities.

Crossroads for people from all sources, Djibouti City is an urban high linguistic heterogeneity characterized by the coexistence of hierarchical presence in tongues as the functions they perform in society.

This article describes general linguistic situation in the capital by focusing on the four main languages of the country: the Afar, Somali, French and Arabic. The goal is to see the place that each language occupies in this linguistic chessboard.

We will successively describe the use made of these languages in official texts, justice, education and weigh, last linker, their vernacular or vehicular side.

**Keywords:** multilingualism, language, location, heterogeneity, patch, Afro-Asiatic, Cushitic, chessboard, crossroads.

« On appelle nos pays des pays francophones, anglophones ou lusophones malgré le fait que 70 ou 80% des populations ne parlent pas ces langues. 80% de la population sénégalaise parle le wolof. Pourtant on ne dit pas que le Sénégal est wolofone mais francophone. À mon avis, c'est un abus de langage.» **Joseph Ki-Zerbo** « À Quand l'Afrique ? »

## Introduction

D'aucuns remontent l'origine du plurilinguisme au mythe de la tour de Babel. C'est une notion ambiguë qui continue toujours d'alimenter les débats parmi les linguistes et sociolinguistes. Elle se confond parfois avec le multilinguisme. En les distinguant, Robert Chaudenson limite le plurilinguisme à une sphère nationale et donne au multilinguisme, une dimension régionale ou continentale.<sup>1</sup> Quant à Jean Pierre Cuq, il définit le plurilinguisme comme la « capacité d'un individu d'employer à bon escient plusieurs variétés linguistiques<sup>2</sup> ». Néanmoins pour la plupart des spécialistes du domaine, les deux notions seraient synonymes. Nous allons, cependant, considérer, les deux acceptions indifféremment en se basant sur la définition la plus communément admise qui est la présence de plusieurs langues sur un même territoire ou dans un même état. Il faudra, cependant, comprendre par « état », un terme englobant un groupement humain fixé sur un territoire donné et l'autorité auquel il est soumis. La notion peut, donc, s'élargir de l'individu aux pouvoirs publics, en passant par la société. Il demeure ainsi un phénomène aussi patent que vieux dans le monde entier, et plus particulièrement, en Afrique. On recense actuellement jusqu'à 2139 langues vivantes sur le continent. (Source : <https://www.ethnologue.com/region/Africa>).

Nonobstant ce plurilinguisme incontestable que connaissent les sociétés africaines, les politiques linguistiques des majorités des pouvoirs en place dans le continent ne tiennent pas compte de ces diversités linguistiques. Cette indifférence cause beaucoup de préjudices à la majorité de ces langues. A l'instar des pays du continent africain, la République de Djibouti ne fait pas exception à cette règle et connaît une situation de plurilinguisme « bien réelle, avec la coexistence de plusieurs communautés linguistiques distinctes<sup>3</sup> ».

Située au Nord-est du continent africain, Djibouti forme avec l'Éthiopie et la Somalie, la région qu'on a coutume d'appeler Corne de l'Afrique. Son territoire est limité au nord, à l'ouest et au sud par l'Éthiopie (450 km de frontières), au sud-est par la Somalie (65 km) et à l'est par l'Océan Indien (sur 372 km de côtes)<sup>4</sup>. Elle se trouve, à l'entrée du golfe d'Aden, le long de la mer rouge, bénéficiant ainsi d'une position stratégique dans cette partie du monde, qu'est la région du Golfe.

<sup>1</sup> R. Chaudenson, *Plurilinguisme et développement en Afrique subsaharienne francophone : les problèmes de la communication*, in Cah. Sci. Hum. 27 (3-4), 1991, p. 311

<sup>2</sup> Jean Pierre Cuq, (Dir.), *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris: ASDIFLE - CLE International, 2003, p.195

<sup>3</sup> Idris Youssouf Elmi, *Dynamique des langues : l'amharique à Djibouti*, in Science et Environnement, Numéro spécial : 30ème anniversaire de Djibouti, 2007, p.56

<sup>4</sup> <http://www.djiboutiweb.net/geographie.php>

Etant ainsi placée à un carrefour géographique, entre deux continents : l'Afrique et l'Asie, la région dans laquelle se situe la République de Djibouti faisait partie, au temps des anciens Egyptiens, des régions qu'on appelait le Pount<sup>5</sup> (Le Pays de Pount, ou encore Pwenet et Pwene qui signifie « pays du Dieu », est un site commercial qui apparaît dans les récits de l'Égypte antique.) La majorité des auteurs situent aujourd'hui le site sur la côte africaine de la Mer Rouge, allant des confins érythréo-soudanais au nord de la Somalie. Elle a, en effet, été traversée par des Egyptiens (à l'époque du rayonnement de la civilisation égyptienne) qui étaient à la recherche des produits exotiques (tels que l'encens, la myrrhe, le sel, le kohol, les plumes et œufs d'autruche).

Ces déplacements de populations s'intensifieront d'autant plus que dans cette région se développeront d'intenses activités commerciales : elle deviendra le lieu de rencontre entre ces peuples venus d'Asie (chargés de denrées alimentaires très prisées à l'époque comme le thé par exemple) et les autres, arrivés d'Afrique. La ville de Zeila, se situant au nord de la Somalie deviendra la plaque tournante de ce commerce.

Cette parenthèse historique était nécessaire pour comprendre, entre autre, la situation actuelle du pays, caractérisée par une pluralité de culture et donc de langue.

En effet, aux deux langues « autochtones » que sont le somali et l'afar sont venues s'ajouter de nombreuses langues par le biais de la colonisation et au fil des migrations. Il y a donc belle lurette que le « bilinguisme autochtone » de cette contrée s'est mué en un véritable multilinguisme, ce qui fait de « Djibouti, avec ses langues officielles (l'arabe et le français) et ses langues nationales (le somali et l'afar), un pays plurilingue<sup>6</sup> ». Il faut noter, également, la présence des langues éthiopiennes (principalement l'amharique et l'oromo) depuis l'avènement du chemin de fer et le renforcement de l'anglais depuis l'installation de la base militaire américaine à Djibouti. Le présent article va, cependant, décrire la place que les quatre principales langues du pays (le français, le somali, l'arabe et l'afar) occupent sur cet échiquier linguistique et donner, en dernier lieu, brièvement un aperçu des autres langues en présence sur le territoire. La description des quatre principales langues se fera à travers l'usage qu'on en fait au niveau des textes officiels, de la justice, de l'éducation avant de s'intéresser au côté véhiculaire ou vernaculaire de chaque langue. La finalité de la présente description sera d'avancer, en conclusion, des propositions adéquates pouvant amener un jour les décideurs politiques à bien aménager les langues du pays en mettant en place une politique linguistique qui priorise et favorise les langues nationales.

Nous limiterons, géographiquement, notre description à la capitale qui demeure incontestablement, une zone, par excellence, linguistiquement hétérogène. Il faut noter que dans les régions de l'intérieur, il y'a une forte homogénéité linguistique à l'exception du chef-lieu du district de Dikhil. L'afar domine très largement au nord et le somali au sud (cf. Idris Youssouf Elmi, 2007).

---

<sup>5</sup> Mohamed Diriye Abdulaahi, *Parlons Somali*, L'Harmattan, 1996, p.31

<sup>6</sup> Idris Youssouf Elmi, *Dynamique des langues : l'amharique à Djibouti*, in Science et Environnement, Numéro spécial : 30ème anniversaire de Djibouti, 2007, p.37

### A- Les Langues nationales

Avant d'être combiné au qualificatif « nationale », la langue se définit comme un « instrument de communication, un système de signes vocaux spécifiques aux membres d'une communauté<sup>7</sup> ». D'un autre côté, dans son Cours de linguistique générale (1916, rééd. 1995), en cherchant à définir l'objet propre de la linguistique, Saussure définit la langue comme le résultat d'une sorte de cristallisation sociale. Il est évident qu'une langue est avant tout un moyen de communication et un marqueur identitaire. De cette notion de « langue », découlent plusieurs autres concepts. Parmi eux, celui de langue nationale. Comme son nom l'indique, c'est la langue de la nation, c'est-à-dire du peuple d'où l'incarnation d'un idiome qui unit la masse.

A Djibouti, la situation des langues nationales est restée très précaire durant la période coloniale. Ces langues de tradition orale n'avaient aucun statut administratif ou juridique durant le règne du colonisateur qui « privilégie le français parce que les langues nationales, d'un bout à l'autre de l'Afrique, sont nombreuses et il fallait une seule langue pour unifier et gouverner des ensembles aussi larges et disparates<sup>8</sup> ». En continuité avec cette même politique, Djibouti fait partie des pays colonisés qui ont préféré garder la politique linguistique en rigueur à l'époque coloniale « par précaution<sup>9</sup> » au détriment des langues du peuple.

Le sort de ces dernières s'est, tout de même, amélioré depuis l'accession au pouvoir de l'actuel président du pays. C'est au lendemain des recommandations des états généraux du ministère de l'éducation nationale de décembre 1999 qui étaient à l'origine de la loi n° 96/AN/00/4e L du 10 juillet 2000<sup>10</sup> portant orientation du système éducatif djiboutien que la notion de langues nationales est explicitement et pour la première fois, usitée.

Loin de l'époque où la question de l'enseignement des langues nationales ne préoccupait personne<sup>11</sup>, le gouvernement a pris conscience depuis lors de l'importance du développement des langues nationales et a procédé à « la création de l'institut des langues de Djibouti (ILD) et l'édition de plusieurs ouvrages en LN, l'organisation de nombreuses manifestations culturelles, par les associations AfarPen, SomaliPen<sup>12</sup> » et a participé activement à la mise en place de l'académie intergouvernemental de la langue somalie.

<sup>7</sup> DUBOIS et al. *Dictionnaire de linguistique*. Paris, Larousse, 1973, p. 516

<sup>8</sup> Abdourahman Houssein Djama, *Pour l'enseignement du français et des « langues nationales » à Djibouti : Conditions pour une didactique intégrée dans l'enseignement des langues*, Thèse soutenue, Université Paul Valérie-Montpellier 3, 2010, p.46

<sup>9</sup> Abdirachid M. Ismail, *Enseigner les langues nationales à Djibouti, une autre approche !*, in Afmaal, Proceedings of the Conference on the 40th Anniversary of Somali Orthography, 2015, p.149

<sup>10</sup> Loi n° 96/AN/00/4e L du 10 juillet 2000 portant orientation du système éducatif djiboutien (2000)  
Article 5 : - L'éducation et la formation sont dispensées dans les langues officielles et dans les langues nationales.

Un décret pris en Conseil des ministres fixe les modalités de l'enseignement en français, en arabe, en afar et en somali.

<sup>11</sup> Pierre Dumont, *Le français, langue africaine*, L'Harmattan, 1990, p.86

<sup>12</sup> Abdirachid M. Ismail, *Enseigner les langues nationales à Djibouti, une autre approche !*, in Afmaal, Proceedings of the Conference on the 40th Anniversary of Somali Orthography, 2015, p.154

## 1. L'afar

La population parlant cette langue, appelés par « les Ethiopiens chrétiens Adal, les Arabes Danakil, les Somalis Oda'ali<sup>13</sup> » est répartie géographiquement sur la République de Djibouti et la partie méridionale de l'Ethiopie et l'Erythrée. Précisément, le peuple afar se situe dans un « espace triangulaire appelé « Triangle afar » dont les sommets sont Massawa au nord, Aouache au sud et Djibouti à l'est<sup>14</sup> ». Selon certaines théories, les afars seraient présents et identifiés dans la Corne de l'Afrique depuis plusieurs milliers d'années avant notre ère.

La langue afar est parlée, par conséquence, principalement dans ces trois pays et « se rattache, à l'intérieur de la famille linguistique afro-asiatique, à un groupe linguistique appelé couchitique auquel appartiennent entre autres le somali, l'oromo et le bedja<sup>15</sup> ». On distingue ainsi trois dialectes principaux, du sud au nord : l'afar méridional qui inclut les sous-dialectes bâdou et aoussa, l'afar central à Djibouti et l'afar septentrional en Erythrée. Comme la majorité des langues africaines, l'afar n'a pas de tradition écrite et sa culture relève de l'oralité. Les premières tentatives de transcription de l'afar ont débuté au XVIIIème siècle dans l'imammat d'Awsa (en Ethiopie) par un groupe de religieux afars qui « écrivait en lettres arabes leur poésie religieuse exaltant Dieu et faisant l'éloge du prophète Mohamed<sup>16</sup> ». Le but était de vulgariser la religion à travers cette poésie aux populations afars de la région mais, malheureusement elle ne dépassera pas des cercles restreints. A l'instar de ses consœurs couchitiques, elle est finalement, transcrite en 1974, deux années après celle du somali par deux jeunes intellectuels afars, Ahmed Abdallah Dimis et Gamal Abdoukader Redo qui ont décidé de transcrire en latin leur langue maternelle.

A Djibouti, l'hégémonie du français « a laissé à l'afar, comme au somali, autre langue nationale, un statut de seconde classe<sup>17</sup> ». Loin d'être reconnue comme une langue officielle, elle n'avait jusqu'ici aucun statut dans la constitution. Ce n'est qu'en 2000 que l'afar se voit accorder le statut de langue nationale dans les textes.

Il a fallu attendre la loi d'orientation du système éducatif datant de 2000, motivée par les recommandations des états généraux de l'Education Nationale lui accordé le statut de langue nationale.

Parmi les tentatives de renforcement de l'afar, nous pouvons signaler qu'une année après le symposium sur la langue somalie, a été organisé celui de la langue afar qui a donné lieu à un livret de 3000 expressions les plus couramment utilisées dans les médias.

Voyons, maintenant, comment cette langue est usitée dans le domaine de la justice. Il existe officiellement, à Djibouti, deux sortes de justice : la justice religieuse (basée sur la charia) et la justice moderne qui sont rendues respectivement en arabe et en français. Ces deux langues qui sont les langues officielles du pays dominant largement dans ce milieu. Seulement, au cas

<sup>13</sup> Didier Morin, *Le Ginnili, devin, poète et guerrier afar*, Paris, PEETERS (Langues et Cultures Africaines 16), 1991, p.13

<sup>14</sup> Mohamed Hassan Kamil, *Parlons Afar*, L'Harmattan, 2004, p.15

<sup>15</sup> Mohamed Hassan Kamil, *Le dynamisme des langues : le cas de l'afar*, in Science et Environnement, n°21, 2007

<sup>16</sup> Mohamed Hassan Kamil, *Parlons Afar*, L'Harmattan, 2004, p.23

<sup>17</sup> Mohamed Hassan Kamil, *Le dynamisme des langues : le cas de l'afar*, in Science et Environnement n°21, 2007

où le justiciable ne comprends pas ces langues, il a droit d'avoir une traduction et de s'exprimer dans la langue de son choix profitant ainsi de l'article 1<sup>er</sup> de la constitution<sup>18</sup>.

Parallèlement à ces formes de justice, à l'échelle des communautés, on peut noter une justice traditionnelle. Très conservateur, les afars, à l'instar des autres peuples nomades règlent, le plus souvent, leurs différends en ayant recours à la justice coutumière. Par exemple, dans le cas du règlement d'un litige « le jugement est rendu par l'assemblée des notables, maro<sup>19</sup> » et naturellement, l'idiome de communication est 100%, l'afar. Ces dernières années, il est constaté que cette forme de justice est plus en vigueur dans l'arrière-pays que dans la capitale.

Dans le volet de l'éducation, il est évident que « la présence des langues nationales au sein du système éducatif est encore modeste »<sup>20</sup> pour ne pas dire inexistante. L'afar n'est enseigné ni dans l'enseignement de base ni dans le secondaire. Tout de même, on assiste, timidement, depuis quelques années à l'« introduction, dans les curricula de l'Université de Djibouti, de la linguistique des langues nationales<sup>21</sup> ». Ce cours concerne, exclusivement, les filières Lettres Modernes et Anglais rattachées à la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines (FLLSH) et est dispensé uniquement au premier semestre de la dernière année du 1<sup>er</sup> cycle.

Il existe, tout de même, une école privée qui se démarque, du fait du contenu de l'enseignement qu'elle dispense, depuis quelques années. Agréée par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, l'école ILEYS expérimente l'enseignement des langues nationales dans le collège depuis l'année scolaire 2007/2008. Dispensé à raison de deux heures par semaine, l'enseignement de l'afar et du somali n'est basé, spécifiquement, sur aucun curriculum. Les deux enseignants, responsable de ces deux matières basent leur cours sur des matériels pédagogiques élaborés en Somalie, en Erythrée et en Ethiopie.

L'alliance française de Djibouti (AFD) dispense, également, un enseignement très rudimentaire des langues nationales. On peut voir, par exemple, sur le site de l'AFD, l'information suivante : « Pour communiquer en somali et en afar dans votre vie de tous les jours, nous vous proposons des cours focalisés sur la langue parlée. Voici quelques exemples des interactions que vous pourrez maîtriser après votre formation en afar ou en somali : - Prendre et donner des nouvelles - Négocier un prix - Commander un plat dans un restaurant<sup>22</sup> ». L'union pour le développement culturel (UDC), l'une des plus anciennes associations de la République de Djibouti qui a compté parmi les siens, les transpositeurs de l'afar, en l'occurrence, Reedo et Dimis, a quant à elle dispensé dans le passé, des cours d'apprentissage de l'afar aux jeune natifs de cette langue qui voulaient se familiariser avec

<sup>18</sup> Article 1er

L'islam est la Religion de l'État.

L'État de Djibouti est une République démocratique, souveraine, Une et indivisible.

Il assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction de langue, d'origine, de race, de sexe ou de religion.

<sup>19</sup> Mohamed Hassan Kamil – *Parlons Afar*, L'Harmattan, 2004, p 166

<sup>20</sup> Pierre Martinez & Christophe Portefin, *La planification des langues dans la société et à l'école* » in Geneviève Zarate et al. *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*, Paris : Éd. des Archives contemporaines, impr. 2008, p.285

<sup>21</sup> Pierre Martinez & Christophe Portefin, *La planification des langues dans la société et à l'école* » in Geneviève Zarate et al. *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*, Paris : Éd. des Archives contemporaines, impr. 2008, p.285

<sup>22</sup> <http://www.afdjibouti.org/#loffre-de-cours/vstc4=somali-et-afar/vstc2=ang-som-arabe>

leur langue maternelle. Actuellement, nous ne décelons aucune activité de ce genre dans cette association.

Il convient de noter que, contrairement à Djibouti, l'afar « est enseigné dans les écoles primaires dans l'Etat régional afar, en Ethiopie et dans toute la région afar en Erythrée<sup>23</sup> ».

Dans un dernier point, nous constatons que la langue afar ne joue pas le rôle de langue véhiculaire dans la capitale puisqu'elle ne sert guère de médium entre les différentes communautés linguistiques de la ville. Par contre, elle est beaucoup utilisée dans certains quartiers de la capitale à majorité afarophone comme Arhiba, Wahladaba ou Einguella, quartiers qui portent d'ailleurs des noms afars. Elle est tout de même la langue véhiculaire dans les régions du nord<sup>24</sup> à forte concentration afars. Elle est, cependant, limitée à la fonction vernaculaire dans la capitale.

## 2. Le somali

Langue maternelle d'environ 14.655.700 de locuteurs (source : www.ethnologue.com) vivant principalement dans la région de la Corne de l'Afrique mais aussi à travers le monde (par le biais de la diaspora), le somali appartient à la famille des langues couchitiques, elle-même affiliée à la grande famille des langues chamito-sémitiques également appelées Afro-asiatique, parlée en Afrique septentrionale ou subsaharienne ainsi qu'au Proche-Orient et au Moyen-Orient ... Le peuple parlant cette langue présente des ressemblances frappantes avec les anciens Egyptiens et fait partie des « peuples communément appelés couchitiques ou hamitiques<sup>25</sup> ».

Les dialectes de cette langue sont divisés en trois grands groupes : le somali du nord (SN), les dialectes de l'entre-deux-fleuves, et ceux des côtes comme le benadir et l'ashraaf<sup>26</sup>. Le somali du nord (ou common somali) constitue la base du somali standard.

Il convient, tout de même, de spécifier quelques ambiguïtés autour des dérivés du mot somali. Dider Morin décrit « l'existence d'une triple identification possible : ethnique (somali), nationale (somalien), linguistique (somalophone) des habitants de la corne de l'Afrique<sup>27</sup> ». Nous ajoutons, par extension, à l'aspect ethnique que le « somali » ou la « langue somalie » peuvent être utilisés pour évoquer la langue elle-même.

Appartenant à une communauté d'origine nomade de tradition orale, la transcription du somali au moyen de l'alphabet latin est adoptée officiellement en 1972<sup>28</sup> par le régime révolutionnaire de Siad Barreh (en Somalie) qui a parallèlement entrepris de vastes campagnes d'alphabétisation dans cette langue. Seul idiome couchitique élevé au rang de langue d'Etat, on assiste rapidement à une « généralisation de l'emploi du somali dans tous les domaines : administratif, économique, scolaire, scientifique, et le recul de toutes les autres langues étrangères, parlées traditionnellement en Somalie, à l'exception notable de l'arabe<sup>29</sup> ».

<sup>23</sup> Mohamed Hassan Kamil, *Parlons Afar*, L'Harmattan, 2004, p.20

<sup>24</sup> Idris Youssouf Elmi, *Dynamique des langues : l'amharique à Djibouti*, in Science et Environnement, Numéro spécial : 30ème anniversaire de Djibouti, 2007, p.41

<sup>25</sup> Mohamed Diriye Abdullahi, *Parlons somali*, L'Harmattan, 1996, p.12

<sup>26</sup> Abdirachid Mohamed Ismael, *Dialectologie du somali : problématiques et perspectives*, Inalco, thèse soutenue, 2011, p18

<sup>27</sup> Didier Morin, *Le parcours solitaire de la Somalie*, in Politique africaine, no 23, Karthala, 1986, p. 58-59

<sup>28</sup> Idris Youssouf Elmi, *Dynamique des langues : l'amharique à Djibouti*, in Science et Environnement, Numéro spécial : 30ème anniversaire de Djibouti, 2007, p.39

<sup>29</sup> Didier Morin, *Le parcours solitaire de la Somalie*, in Politique africaine, no 23, Karthala, 1986, p.59

Contrairement à la Somalie qui offre, au somali, un environnement exempt de toute « présence de langues concurrentes<sup>30</sup> », cette langue côtoie au quotidien plusieurs langues à Djibouti. Elle n'a d'ailleurs pas le statut de langue officielle. Comme nous l'avons précisé précédemment, on lui reconnaît seulement le statut de langue nationale dans la loi n° 96/AN/00/4e L datant de juillet 2000. Malgré l'influence politique de locuteurs qui l'ont comme langue maternelle, c'est une langue employée, essentiellement, dans les situations informelles de communication.

C'est, par conséquent, une langue, qui n'a aucune existence dans les textes administratifs. Elle n'est, par exemple, guère usitée pour la rédaction des textes officiels. De l'autre côté de la frontière, en Somalie, son rôle est prépondérant<sup>31</sup>.

La place du somali dans le système judiciaire djiboutien est la même que celle de l'afar décrite dans la partie ci-dessus. Il est usité particulièrement dans la justice coutumière. Comme, nous l'avons précisé, beaucoup de gens préfèrent encore recourir aux tribunaux traditionnels pour les cas de règlement de conflits et de dédommagement de victimes dans lesquels un consensus, pour préserver la paix entre les parties concernées, est davantage souhaité que le respect des droits individuels de la victime, par exemple.

En effet, dans la culture des populations de la contrée, chaque communauté dispose d'une organisation sociale ou judiciaire particulière. Nous essayerons de voir de plus près celle des somalis. Rappelons, tout de même, que les somalis se divisent en plusieurs clans dont les Issas. Ces derniers sont, par exemple, soumis au « Xeer Cissa » (qui veut dire littéralement la loi des issas). Le xeer est un « contrat sociopolitique qui régit la confédération des Issas et fonde société de droit, à la base de ce que l'on a appelé la "démocratie pastorale"<sup>32</sup> ». C'est donc des chefs de tribus devant lesquels sont portés les conflits les plus importants, qui sont chargés de l'appliquer. Et naturellement, la langue, exclusivement usitée, durant ces séances<sup>33</sup> est le somali. Aucun recours à l'écriture n'existe pour ce cas.

Egalement, sur le plan de l'éducation, le somali se trouve exactement sur la même longueur d'onde que l'afar (voir la partie précédente). Il n'est toujours pas enseigné à l'école en dépit d'une vieille volonté du gouvernement d'introduire l'enseignement des langues nationales dans le curriculum. Nous signalons, tout de même, l'existence d'un outil incontournable pour un éventuel enseignement du somali à Djibouti : il s'agit du SOOMAAL, dictionnaire monolingue somali/somali de 70000 entrées, issu d'un projet à la charge de l'ILD, entièrement financé par la présidence et qui était publié à l'occasion des célébrations du 40ème anniversaire de la transcription du somali qui ont lieu à Djibouti en décembre 2012.

---

<sup>30</sup> Mohamed Diriye Abdullahi, *Parlons somali*, L'Harmattan, 1996, p.70

<sup>31</sup> C'était lors de la manifestation annuelle du 21 février 2015 à l'occasion de la journée internationale de la langue maternelle que le président de la République Fédérale de la Somalie a décrété l'interdiction de l'usage de toute autre langue que le somali dans les institutions du gouvernement.

<sup>32</sup> Ali Moussa Iyeh, *Le Xeer : quels enseignements pour la construction d'une gouvernance démocratique endogène ?*, <http://www.alimoussaiye.com/ecrits-publications/le-xeer-quels-enseignements-pour-la-construction-dune-gouvernance-dmocratique-endogne>, 2013

<sup>33</sup> C'est très généralement en mâchouillant le khat, une drogue douce très répandue dans la région, que ces séances ont lieu.

Il est indéniable qu'une langue véhiculaire est « utilisée d'une manière privilégiée pour l'intercompréhension entre plusieurs communautés linguistiques différentes<sup>34</sup> ». De facto, le somali joue ce rôle de véhicule de communication entre les différents groupes linguistiques et partage cette fonction avec le français<sup>35</sup>. Favorisées par l'importance numérique des somalophones vivant dans la cité et surtout par leurs activités commerciales, le somali tend à s'imposer comme une langue supralocale, c'est-à-dire « utilisée hors de son aire d'origine par des peuples qui ont des langues maternelles différentes<sup>36</sup> ». Cependant, il faut noter que l'usage du somali à l'écrit reste confiné à des espaces très privées et sa maîtrise fait défaut à beaucoup de djiboutiens qui « n'écrivent ni ne lisent dans aucune des langues vernaculaires<sup>37</sup> ». Toutefois, en cette période de campagne présidentielle, il est surprenant de voir des affiches à l'effigie du président sortant qui inondent les carrefours et les grandes places de la ville, en nombre en en taille, et qui sont traduites en somali.

## **B. Les langues officielles**

Lors d'une réunion d'experts à l'Unesco en 1951, la notion de langue officielle était définie comme une langue « utilisée dans le cadre des activités officielles : pouvoir législatif, exécutif, judiciaire<sup>38</sup> ».

En effet, la République de Djibouti, comme la quasi-totalité des anciennes colonies françaises, a adopté le français comme langue officielle dans sa constitution. Depuis 1992, cette officialité est partagée avec l'arabe. Néanmoins, le français, sur le terrain « demeure la langue de toute l'administration djiboutienne<sup>39</sup> ».

### **1. Le français**

Parmi les langues indo-européennes en présence en République de Djibouti, nous comptons le français. A l'instar des pays africains francophones, l'arrivée de la langue de Molière à Djibouti remonte à l'époque coloniale. L'histoire de la colonisation française du territoire commence au 19ème siècle. Concurrencés par les britanniques, les français qui convoitaient les ressources naturelles de l'Abyssinie signèrent des traités de concession de terres avec les chefs des tribus Afars et Issas<sup>40</sup>. C'est ainsi que la colonisation du pays a petit à petit pris forme et que la langue française a planté son drapeau sur ce territoire qui s'appellera successivement, Côte française des Somalis (CFS), Territoire Français des Afars et des Issas (TFAI) et enfin, Djibouti.

<sup>34</sup> Jean Dubois et al. *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, 1985, p.507

<sup>35</sup> Idris Youssouf Elmi, *Dynamique des langues : l'amharique à Djibouti* in Science et Environnement, Numéro spécial : 30ème anniversaire de Djibouti, 2007, p.41

<sup>36</sup> Jean Dubois et al. *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, 1985, p.469

<sup>37</sup> Abdourahman Houssein Djama, *Pour l'enseignement du français et des « langues nationales » à Djibouti : Conditions pour une didactique intégrée dans l'enseignement des langues*, Thèse soutenue, Université Paul Valérie-Montpellier 3, 2010, p.357

<sup>38</sup> Réunion d'experts chargés d'étudier l'emploi de langues vernaculaires dans l'enseignement, Unesco, 15 novembre-5 décembre 1951.

<sup>39</sup> Idris Youssouf Elmi, *Dynamique des langues : l'Amharique à Djibouti* in Science et Environnement, Numéro spécial à l'occasion du 30ème anniversaire, 2007, p.38.

<sup>40</sup> Colette Dubois, *Djibouti 1888-1967, Héritage ou frustration ?*, L'Harmattan, 1997, p.55

Le français est donc la langue officielle de la République de Djibouti depuis l'indépendance, c'est-à-dire depuis 1977.

La décision d'adopter la langue du colonisateur comme langue officielle, s'explique par trois raisons essentielles<sup>41</sup> :

- Etant entouré par des pays anglophones (Ethiopie, Somali qui avaient à cette époque, manifesté leur revendication sur Djibouti) et arabophones (tels que le Yémen, l'Arabie Saoudite ...), ce choix lui permet de se démarquer et d'exprimer son identité nationale et sa souveraineté vis-à-vis de ses géants voisins.
- Par ailleurs, puisque le français remplit, entre autre, la fonction de langue internationale, elle devait favoriser et faciliter l'entrée du pays sur la scène internationale.
- Et enfin, en optant pour le français, le gouvernement espérait éviter les conflits interethniques qu'aurait provoqués le choix arbitraire d'une des langues nationales comme langue officielle.

L'officialité du français est mentionnée dans la constitution<sup>42</sup> et elle est la seule langue dans laquelle elle est rédigée. De facto, Djibouti fait partie des pays dits francophones. Une appellation que l'on peut concevoir au plan politique – en tant qu'adhésion à un espace politique celui de la Francophonie, au plan linguistique – en tant que pays où se pratique le français en qualité de langue officielle, mais aussi au plan didactique - en tant que pays où le français joue le double rôle de langue de scolarisation et de langue d'enseignement.

Malgré le bilinguisme officiel mentionné dans la constitution, tous les textes officiels, tels que les décrets, lois, arrêtés etc. du gouvernement sont entièrement rédigés en français. Nous notons, ici, l'exception faite avec le journal officiel du gouvernement et les entêtes des différents départements gouvernemental qui sont, parallèlement, écrits en arabe. Le français « occupe la première place en tant que langue des échanges à portée internationale, langue de travail et langue d'enseignement<sup>43</sup> » dans la réalité des institutions officielles.

Parmi les trois formes de justice précitées, le français est plus usité dans la justice moderne. Les bases de l'actuel système judiciaire de Djibouti ont été établies au lendemain de l'indépendance et il est en charge de régler, par exemple, les délits de droit commun, les litiges administratifs ou commerciaux etc. Ce pouvoir est exercé par des magistrats qui ont nécessairement des compétences linguistiques en français parce qu'ils doivent s'exprimer et rédiger dans cette langue. Les courriers juridiques, arrêts, assignations, acte de notoriété etc. sont rédigés, exclusivement, en français.

<sup>41</sup> Pierre Dumont, *Le français, langue africaine*, L'Harmattan, 1990

<sup>42</sup> TITRE I DE L'ETAT ET DE LA SOUVERAINETE

ARTICLE 1er : L'Etat de Djibouti est une République démocratique, souveraine, une et indivisible.

Il assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction de langue, d'origine, de race, de sexe ou de religion.

Il respecte toutes les croyances.

Sa devise est "Unité-Egalité-Paix".

Son principe est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Ses langues officielles sont : l'arabe et le français.

<sup>43</sup> Mohamed Hassan Kamil, *L'afar. Description grammaticale d'une langue couchitique (Djibouti, Erythée et Ethiopie)*, Thèse soutenue, Inalco, 2015, p.30

Tout de même, en cas de besoin, lors des procès, les magistrats sont amenés à s'exprimer non seulement en français mais aussi dans une langue que la justiciable maîtrise (des fois, avec le concours d'un interprète).

A l'échelle de l'éducation, Djibouti a gardé le système éducatif qui était en vigueur sous la colonisation comme la plupart des pays africains avec le français comme « le seul véhicule de l'enseignement à tous les niveaux, primaire, secondaire et technique<sup>44</sup> ». L'arabe et l'anglais ne sont enseignés que comme langues vivantes en complémentarité à l'enseignement des autres matières comme les mathématiques ou les sciences de la vie et de la terre.

Nous assistons, en effet, à deux phénomènes parallèles et paradoxaux en même temps. D'un côté, des changements de mentalité motivée par une école qui semble dorénavant comme étant le seul moyen permettant l'ascension sociale, ont provoqué une scolarisation massive qui ne cesse de croître au fil des années. Par conséquent, ceci « a probablement amené à juste titre les enseignants à parler d'une régression du niveau de français<sup>45</sup> ». D'autre côté, ces dix dernières années, est apparu un phénomène récent qui prend de plus en plus de l'ampleur : il s'agit de la multiplication des établissements préscolaires tels que les crèches ou les écoles maternelles. Ce phénomène coïncide, naturellement, avec l'intégration des femmes dans la vie active. Dès l'âge de trois ans, l'enfant est inscrit pour une durée de quatre ans dans une école maternelle, où il est censé acquérir les rudiments de la langue française. S'adressant, initialement, à la couche aisée de la population, ces écoles commencent à se démocratiser. Il en résulte que de plus en plus beaucoup d'enfants djiboutiens maîtrisent le français au détriment des langues maternelles. Dans ce cas, la langue de Molière s'invite dès la tendre enfance au point d'influer sur la capacité cognitive des enfants qui font, généralement, abstraction du reste.

Sur un autre plan, nous notons l'existence de deux variétés du français à Djibouti, « l'une est valorisée, « normée », véhicule une littérature reconnue mais parlée par une minorité » et l'autre « péjorée mais parlée par le plus grand nombre<sup>46</sup> ». La première se limite à la sphère littéraire ou académique et « n'exerce sa prédominance que sous la forme écrite<sup>47</sup> ». Quant à la seconde, très présente dans l'administration publique, résulte de « la dégradation de la maîtrise du français chez les sortants du système éducatif et universitaire<sup>48</sup> ». C'est ainsi que nombreux sont ceux qui sont inévitablement amenés (volontairement ou involontairement) à s'exprimer pour diverses raisons dans cette variété mi-française mi-langues nationales que nous appellerons, désormais, « variété du français de Djibouti » parce qu'issue du contact du français avec les langues indigènes. Pour certains, s'exprimer dans cette variété devient un réflexe, en quelque sorte, parce qu'ils ont été en contact avec la langue française pendant toute la durée de leur scolarité et qu'ils continuent d'en faire usage dans leurs différents milieux de

<sup>44</sup> Pierre Dumont, *Le français, langue africaine*, L'Harmattan, 1990, p.86

<sup>45</sup> Pierre Martinez & Christophe Portefin, *La planification des langues dans la société et à l'école* in Geneviève Zarate et al. Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme », Éd. des Archives contemporaines, impr. 2008, p.285

<sup>46</sup> Idris Youssouf Elmi, *Dynamique des langues : l'amharique à Djibouti* in Science et Environnement, Numéro spécial : 30ème anniversaire de Djibouti, 2007, p.41

<sup>47</sup> Abdirachid M. Ismail, *Enseigner les langues nationales à Djibouti, une autre approche !* in Afmaal, Proceedings of the Conference on the 40th Anniversary of Somali Orthography, 2015, p.154

<sup>48</sup> Abdirachid M. Ismail, *Enseigner les langues nationales à Djibouti, une autre approche !* in Afmaal, Proceedings of the Conference on the 40th Anniversary of Somali Orthography, 2015, p.153

vie. D'autres l'utiliseront «lorsqu'il s'agira de parler entre eux d'amour ou de sexualité par exemple. Sujets tabous dans la société djiboutienne<sup>49</sup>». Ou encore, par choix personnel, pour éviter de s'exprimer dans la langue de l'autre, certains préféreront de communiquer en français, « langue neutre parce qu'étrangère<sup>50</sup>». Nous en déduisons que le français avec sa variété de Djibouti occupe une fonction véhiculaire parce qu'il sert de véhicule à la communication entre les différentes communautés linguistiques.

## 2. L'arabe

La présence de l'arabe dans la contrée est justifiée par la proximité de la péninsule arabe et remonte à une époque lointaine. L'actuelle République de Djibouti servait alors dans le passé « de lieu de passage pour les caravanes qui le traversaient pour aller de l'Ethiopie au Yémen et vice versa<sup>51</sup> ». A l'époque coloniale, fort de leur expérience dans le domaine du commerce, plus sédentarisée et urbanisée que les communautés nomades du pays, la première vague d'arabes « s'est implantée à Djibouti dès sa fondation et a constitué depuis lors une des « ethnies » composant sa population<sup>52</sup> ».

La langue parlée par cette communauté djiboutienne semble, a priori, une seule et unique variété. C'est une fausse perception d'un point de vue linguistique puisqu'il est question de plusieurs variétés dialectales qui ne répondent pas, des fois, au critère de l'intelligibilité mutuelle. De ce fait, il est à répertorier, d'un côté, l'arabe standard (classique) qui est la langue officielle et d'un autre côté, des variétés qui ont chacune leur spécificité.

Djibouti sort, en effet, officiellement de l'unilinguisme d'état en faisant de l'arabe une « langue officielle à côté du français depuis 1992<sup>53</sup> ». Le choix de cette langue comme deuxième langue officielle n'est que symbolique parce qu'elle évolue dans une situation diglossique dominée largement par le français au niveau des institutions étatiques. Cet arabe n'existe que « dans la prière et les discours politiques du président et du ministre des affaires étrangères<sup>54</sup> ». Tout de même, symboliquement, l'une des premières décisions de l'actuel président de la république, en 1999, a été de placer les cadres arabophones et les cadres francophones sur un pied d'égalité dans l'administration. Une situation qui pourrait paraître invraisemblable dans le précédent gouvernement. Nous notons, ici, outre les correspondances officielles du gouvernement avec les pays du monde arabe, l'exception faite avec le journal officiel qui est publié en arabe, parallèlement à la version française. Ajouté à cela la présence symboliquement timide de l'arabe sur les en-têtes des documents officiels des différents

<sup>49</sup> Abdourahman Houssein Djama, *Pour l'enseignement du français et des « langues nationales » à Djibouti : Conditions pour une didactique intégrée dans l'enseignement des langues*, Thèse soutenue, Université Paul Valérie-Montpellier 3, 2010, p.358

<sup>50</sup> Abdourahman Houssein Djama, *Pour l'enseignement du français et des « langues nationales » à Djibouti : Conditions pour une didactique intégrée dans l'enseignement des langues*, Thèse soutenue, Université Paul Valérie-Montpellier 3, 2010, p.358

<sup>51</sup> Souad Kassim, *Berceuses et comptines arabe de Djibouti*, L'Harmattan, 2016

<sup>52</sup> Alain Rouaud, *Pour une histoire des Arabes de Djibouti, 1896-1977* in Cahiers d'études africaines, vol. 37, n°146, 1997, p.319

<sup>53</sup> Abdirachid M. Ismail, *Enseigner les langues nationales à Djibouti, une autre approche !* in Afmaal, Proceedings of the Conference on the 40th Anniversary of Somali Orthography, 2015, p.147

<sup>54</sup> Idris Youssouf Elmi, *Dynamique des langues : l'amharique à Djibouti* in Science et Environnement, Numéro spécial : 30ème anniversaire de Djibouti, 2007, p.41-42

départements gouvernementaux. Et enfin, la « création, à côté du journal francophone *La Nation*, d'un numéro équivalent strictement arabophone, *Al Qarn*<sup>55</sup> » depuis 1997 sous la tutelle du ministère de la communication, des postes et des télécommunications est aussi à signaler bien qu'il est publié deux fois par semaine contrairement à *La Nation*, qui est publié cinq jours par semaine. Pour finir, la constitution qui l'a hissé au rang de langue officielle n'est toujours pas rédigée en arabe, ce qui conforte davantage la domination du français dans ce domaine.

Sur le plan de l'éducation, l'enseignement de l'arabe est parallèlement dispensé dans les deux secteurs, privée et public. L'enseignement de l'arabe dans ce dernier « commence dès les premières classes du primaire<sup>56</sup> » à partir de la troisième année. Il est enseigné comme une langue vivante et est considéré comme une matière à enseigner comme les maths ou la conjugaison du français à raison de 4h par semaine. Le français en médium d'enseignement du reste des matières, demeure sur ce plan, la principale langue de la scolarisation.

Tout de même, il y'a toujours eu des écoles arabisants, gérées, unilatéralement par un secteur privée indépendant du gouvernement qui suivait indifféremment des programmes en vigueur en Arabie Saoudite, au Yémen, au Soudan ou encore en Egypte et qui délivrait des diplômes pouvant donner lieu à des formations académiques dans ces pays précités.

La donne a changé avec le décret n°2004-0087/PR/MENESUP portant création d'un baccalauréat pour l'enseignement secondaire en langue arabe<sup>57</sup>. Depuis lors, toutes les institutions privées sont mises sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieure qui a dorénavant pris le contrôle des examens du secondaire à l'exception de deux écoles (l'institut islamique saoudien et l'école saoudienne). Faute d'absence d'un quelconque curriculum, le gouvernement a décidé de s'appuyer sur le curriculum du Yémen voisin. L'université de Djibouti a, de son côté, ouvert quatre « filières spécialisées en arabe<sup>58</sup> ». L'éducation est un domaine florissant pour cette langue depuis l'implication du gouvernement dans l'orientation du secteur privé dispensant son enseignement.

D'autre part, l'un des rares lieux que l'on peut assister à l'usage formel de l'arabe officiel est aussi, le tribunal charien. Institué parallèlement à la juridiction moderne, il gère les affaires matrimoniales comme les mariages, les divorces, les héritages et délivre, par exemple, les attestations de célibat<sup>59</sup>. Rendant la justice sur la base de la loi islamique, le ma'adoun al-chari

<sup>55</sup> Abdirachid M. Ismail, *Enseigner les langues nationales à Djibouti, une autre approche !* in Afmaal, Proceedings of the Conference on the 40th Anniversary of Somali Orthography, 2015, p.154

<sup>56</sup> Abdirachid M. Ismail, *Enseigner les langues nationales à Djibouti, une autre approche !* in Afmaal, Proceedings of the Conference on the 40th Anniversary of Somali Orthography, 2015, p.154

<sup>57</sup> Décret n°2004-0087/PR/MENESUP portant création d'un baccalauréat pour l'enseignement secondaire en langue arabe. Article 1er

À compter de la session d'examen du juin 2004, il est créé un baccalauréat de l'enseignement secondaire en langue arabe, examen national sanctionnant la fin des études de l'enseignement secondaire.

<sup>58</sup> Abdirachid M. Ismail, *Enseigner les langues nationales à Djibouti, une autre approche !* in Afmaal, Proceedings of the Conference on the 40th Anniversary of Somali Orthography, 2015, p.154

<sup>59</sup> Article 5 : Le ma'adoun est habilité à :

- Célébrer les mariages conformément aux dispositions du Code de la Famille et délivrer les actes les concernant.

ou le magistrat de ce tribunal s'exprime et rédige en arabe. L'usage de cette langue à l'écrit domine d'une façon absolue mais pendant les séances d'échanges verbaux, le recours à une langue que le justiciable comprend est fréquent.

Parallèlement à cette variante officielle, en vigueur dans le tribunal charien, il y'a des variantes dialectales qui animent le quotidien des djiboutiens qui l'ont comme langue maternelle. On répertorie « l'arabe littéraire et deux de ses dialectes (le Souqi et le Hagmi)<sup>60</sup> ». Les locuteurs de ces deux dialectes se distinguent de par leur origine géographique, tribale et socioprofessionnelle favorisant ainsi une distinction des deux variétés « sur le plan phonétique, morphosyntaxique et lexical<sup>61</sup> ».

En premier lieu, le souki est l'aboutissement d'un nivellement linguistique entre les variétés des populations venues de différentes régions du Yémen. Il est parlé par une catégorie qui est « les descendants de commerçants, de maçons, d'artisans spécialisés venus des régions urbaines du Yémen : Ibb [ébb], Aden [ʃadán], Bayda [bájɗa], du Hadramaout [ħaɗramawt], Ta'izz [taʕíz], Zabid [zabíd], de Lahij [láħg], d'al-Turba [túrba]<sup>62</sup> ». C'est une variété qui joue un rôle de langue véhiculaire dans le milieu des affaires à Djibouti. Quant au hakmi, variante d'une catégorie sociale plutôt paysanne et agricultrice principalement originaire de la Tihâma du Yémen, est limité géographiquement aux quartiers populaires d'Ambouli et de Djebel. C'est une variété, répondant à des besoins vernaculaire, se voit dominer par le souki. Ces deux variantes n'ont, cependant, aucun statut officiel et demeurent sous le joug de leur consœur officielle.

### C. Les autres langues en présence

Terre d'accueil et d'échange, Djibouti demeure un terroir qui fait rencontrer des populations venues de divers horizons. A cause des guerres, des famines, des oppressions qui sévissent dans la région, Djibouti, en havre de paix, attire des individus en quête d'un temple paisible.

Ces communautés immigrées sont concentrées géographiquement et essentiellement dans la capitale. Elles parlent des langues qui représentent, désormais, une composante importante du multilinguisme à Djibouti, par leur nombre et par la diversité linguistique qu'elles représentent. Ces langues ont en commun deux aspects : elles ont aucun statut officiel à Djibouti et répondent uniquement à des besoins vernaculaires.

---

- Recevoir les déclarations des divorces par consentement mutuel et délivrer les actes les concernant établis selon le formulaire ci-joint.

- Concilier les époux en cas de litiges conjugaux. (Fait et droit).

En outre, il est habilité à :

- Délivrer les documents suivants seulement :

\* Certificat de non-mariage ;

\* Attestation de célibat ;

\* Attestation de non-divorce

<sup>60</sup> Abdirachid M. Ismail, *Enseigner les langues nationales à Djibouti, une autre approche ! in Afmaal, Proceedings of the Conference on the 40th Anniversary of Somali Orthography, 2015, p.153*

<sup>61</sup> Souad Kassim, *Berceuses et comptines arabe de Djibouti*, L'Harmattan, 2016

<sup>62</sup> Souad Kassim, *Berceuses et comptines arabe de Djibouti*, L'Harmattan, 2016

Accentuées davantage par les relations commerciales grandissantes, les langues d'origine éthiopienne dont leur présence remonte à la construction de la voie ferrée, se présentent en premier lieu avec principalement l'oromo et l'amharique. Ce dernier, surtout, « s'invite avec un essor de plus en plus poussé sur le corridor routier entre l'Éthiopie et Djibouti<sup>63</sup> ».

On assiste, d'un autre côté, au renforcement de l'anglais depuis l'avènement de la lutte mondiale contre le terrorisme qui a conduit à l'installation d'une base militaire américaine à Djibouti. Le retour de la diaspora djiboutienne des pays non-francophones<sup>64</sup> ainsi que la présence des transitaires éthiopiens dans le secteur portuaire favorisent, également, l'usage de plus en plus fréquent de cette langue. Ce n'est, tout de même, pas anodin que pour la première fois dans l'histoire de Djibouti, un journal entièrement rédigé en anglais et publié à raison d'une fois par semaine soit créé aux côtés de *La Nation* et *d'Al Qarn*, les deux principaux journaux du pays et aussi, un journal télévisé entièrement formulé en anglais qui passe deux fois par jour à la télévision nationale. Et pour couronner le tout, le chef de l'état djiboutien, lors d'une interview publiée le 29 mars 2016 sur le site internet du journal Jeune Afrique, a ouvertement admis que la République de Djibouti devrait plus s'ouvrir vers l'anglais, du moins sur le plan de l'éducation. Tous ces éléments montrent la montée en puissance de la langue de Shakespeare dans la réalité djiboutienne.

En fin de compte, du fait de la politique économique du pays manifestement tournée vers l'empire du milieu avec les grands projets d'infrastructures en cours, la langue chinoise commence à colorier ce paysage linguistique déjà complexe. A titre d'illustration, l'institut des études diplomatiques du ministère des affaires étrangères dispense, depuis quelques années, gratuitement, avec le concours financier et pédagogique du gouvernement chinois, l'enseignement du mandarin à des professionnels de l'administration djiboutienne. Il est incontestable que l'orientation économique actuelle du pays devrait favoriser l'implantation pérenne de cette langue.

#### D. Conclusion et recommandations

D'après des prévisions basées sur des éléments scientifiques, 90 % des langues du monde sont menacées d'extinction. Ce phénomène est plus susceptible de toucher particulièrement les langues de tradition orale. Au terme de la présente description, nous constatons un grand déséquilibre entre les langues officielles et les langues nationales. Ces dernières évoluent dans une situation de précarité et sont exposées à un danger réel d'engloutissement qui résulterait de la présence de plusieurs langues dans ce petit territoire. En plus de leur transcription tardive, leur usage à l'écrit demeure quasi inexistant à Djibouti.

Cette situation profite de l'absence d'une quelconque politique linguistique concrète de la part des autorités compétentes et met, naturellement, en place des mécanismes différents qui

---

<sup>63</sup> Idris Youssouf Elmi, *Dynamique des langues : l'amharique à Djibouti* in Science et Environnement, Numéro spécial : 30ème anniversaire de Djibouti, 2007, p.55

<sup>64</sup> Abdourahman Houssein Djama, *Pour l'enseignement du français et des « langues nationales » à Djibouti : Conditions pour une didactique intégrée dans l'enseignement des langues*, Thèse soutenue, Université Paul Valérie-Montpellier 3, 2010, p.22

rendent incertaine, sur le moyen et long terme, l'existence du patrimoine linguistique que nos aïeux nous ont légué.

C'est dans ce contexte alarmant que nous exhortons les décideurs, en notre qualité d'observateur de la situation linguistique du pays, à mettre en place « une politique linguistique large et pratique<sup>65</sup> ».

Nous nous permettons, en l'occurrence, de proposer en quelques points, des recommandations qui peuvent contribuer à la sauvegarde de ce patrimoine :

- Sensibiliser à maximum la masse sur ce danger réel qui risque d'éradiquer une part de notre identité à travers des ateliers, des spots publicitaires ... pour lui permettre de prendre réellement conscience du phénomène.
- Mettre en place un département ministériel qui œuvre, exclusivement, pour la promotion des langues nationales et leur coexistence harmonieuse avec les langues étrangères.
- Vulgariser l'écriture et la lecture des langues nationales à travers des projets d'alphabétisation de masse pour permettre à chaque djiboutienne et djiboutien, au moins, de savoir lire et écrire en afar et en somali.
- Valoriser économiquement l'apprentissage des langues nationales en les prenant en compte dans la promotion sociale et professionnelle de l'individu. Par exemple, tout le monde valorise l'apprentissage du français ou de l'anglais pour optimiser ses chances d'obtenir un travail rémunéré.
- Pour pallier à l'échec scolaire qui sévit bon nombre des jeunes, enseigner les langues maternelles dans les crèches parce qu'un enseignement qui serait donné dans une langue maternelle, tôt, permettrait d'éviter des années de retard dans l'acquisition de la connaissance.
- Accélérer le processus de leur standardisation en offrant un cadre optimal pour la recherche en linguistique et en littérature en vue de les institutionnaliser et d'en faire des langues d'éducation et de diffusion des savoirs, en perspectif.

---

<sup>65</sup> Idris Youssouf Elmi, *Dynamique des langues : l'amharique à Djibouti* in Science et Environnement, Numéro spécial : 30ème anniversaire de Djibouti, 2007, p.56

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abdourahman Houssein Djama, *Pour l'enseignement du français et des « langues nationales » à Djibouti : Conditions pour une didactique intégrée dans l'enseignement des langues*, Thèse soutenue, Université Paul Valérie-Montpellier 3, 2010

Abdirachid Mohamed Ismael,

- *Dialectologie du somali : problématiques et perspectives*, INALCO, thèse soutenue, 2011
- *Enseigner les langues nationales à Djibouti, une autre approche !* in Afmaal, Proceedings of the Conference on the 40th Anniversary of Somali Orthography, 2015

Alain Rouaud, *Pour une histoire des Arabes de Djibouti, 1896-1977* in Cahiers d'études africaines, vol. 37, n°146, 1997

Ali Moussa Iyeh, *Le Xeer : quels enseignements pour la construction d'une gouvernance démocratique endogène ?*, <http://www.alimoussaiye.com/ecrits-publications/le-xeer-quels-enseignements-pour-la-construction-dune-gouvernance-dmocratique-endogne>, 2013

Colette Dubois, *Djibouti 1888-1967, Héritage ou frustration ?* L'Harmattan, 1997

Didier Morin,

- *Le parcours solitaire de la Somalie*, in Politique africaine, no 23, Karthala, 1986
- *Le Ginnili, devin, poète et guerrier afar*, Paris, PEETERS (Langues et Cultures Africaines 16), 1991

DUBOIS et al. *Dictionnaire de linguistique*. Paris, Larousse, 1973

Idris Youssouf Elmi, *Dynamique des langues : l'amharique à Djibouti*, in Science et Environnement, Numéro spécial : 30ème anniversaire de Djibouti, 2007

Jean Pierre Cuq, (Dir.), *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris: ASDIFLE - CLE International, 2003

Mohamed Diriye Abdulaahi, *Parlons Somali*, L'Harmattan, 1996

Mohamed Hassan Kamil,

- *Parlons Afar*, L'Harmattan, 2004
- *Le dynamisme des langues : le cas de l'afar*, in Science et Environnement, n°21, 2007
- *L'afar. Description grammaticale d'une langue couchitique (Djibouti, Erythée et Ethiopie)*, Thèse soutenue, INALCO, 2015

Pierre Dumont, *Le français, langue africaine*, L'Harmattan, 1990

Pierre Martinez & Christophe Portefin, *La planification des langues dans la société et à l'école* » in Geneviève Zarate et al. *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*, Éd. des Archives contemporaines, 2008

Robert Chaudenson, *Plurilinguisme et développement en Afrique subsaharienne francophone : les problèmes de la communication*, in Cah. Sci. Hum. 27 (3-4), 1991

Souad Kassim, *Berceuses et comptines arabe de Djibouti*, L'Harmattan, 2016